

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 7 AOÛT 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 7 août 2023 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,

Céline Jutras  
Louis Véronneau  
Pierre Grandmont  
François Tessier  
Catherine Milette

Ainsi que madame Annick Vincent à titre de greffière-trésorière.

Est absent le conseiller Jean-Daniel Scheurer.

**Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

**23-08-134 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

**23-08-135 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 4 juillet 2023**

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

**Compte rendu divers dossier et/ou comité**

Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

**23-08-136 Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2023**

Cooptel	Bureau municipal	159,48 \$
Cooptel	Chalet des loisirs	102,10 \$
Cooptel	Station de pompage	96,35 \$
Desjardins assurances	Assurances juillet 2023	851,33 \$
Desjardins RREMQ	Remises des cotisations	1 376,16 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues (2 mois)	273,82 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	710,75 \$
Revenu Canada	Remises gouvernementales	1 785,44 \$
Revenu Québec	Remises gouvernementales	4 679,51 \$
Revenu Québec	Avis de cotisation RRQ	55,33 \$
Visa	Publipostage, lettre recommandée	113,13 \$

## SALAIRE JUILLET 2023

Employés	10 743,95 \$
Élus	2 678,62 \$

### **COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE D'AOÛT 2023**

Accomodeur	Essence voirie	619,25 \$
ADN Communication	Alertes municipales	79,43 \$
Aquatech	Exploitation station de pompage	237,08 \$
Auger Dubord arpenteurs	Plan de localisation	1 149,75 \$
La Ballounerie	Location jeux gonflables	523,14 \$
Biovet	Analyse D'eau 6e rang	60,35 \$
BPN Environnement	Location toilette chimique	227,65 \$
Clément Cyr	Fauchage abords des chemins	1 839,60 \$
Clôtures Pro	Clôture garage municipal	23 244,51 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau réseau St-Pie	6 455,28 \$
Forages LBM	Essaie de pompage	20 695,50 \$
Gestim	Inspection permis et certificats	691,28 \$
Groupe 132 inc.	Remplacement têtes de regards	19 291,71 \$
Groupe RDL	Service professionnel audit 2022	13 946,47 \$
Victoriaville		
Location Raydan	Lame débroussailleuse	34,44 \$
Mégaburo	Fournitures de bureau, contrat copies noires & couleurs	774,69 \$
M.R.C. Drummond	Quote-part août, Traitement cueillette sélective, déchets & compost, mise à jour Gonet, facturation cours d'eau	30 277,80 \$
Muni. St-François-du-Lac	Arrosage mouches noires, tuyau et quincaillerie entrée d'eau	1 528,19 \$
Patrick Morin	Quincaillerie bureau, batterie, porte et prise loisirs,	210,42 \$
Régie aqueduc Richelieu	Purge 6e rang	135,48 \$
RIPS	Quote-part 3e versement, intervention	10 611,57 \$
RGMR Bas-St-François	Collecte matières résiduelles	1 957,46 \$
S.I.U.C.Q.	Présence activité boîte à savon	300,00 \$
Tétra Tech QI inc.	Plan et devis réfection rang Parenteau, assistance technique	10 204,05 \$
Un à un Architecte	Honoraires réunion & plan devis final	2 439,48 \$
Véolia Water Technologies	Produits de calibration	313,19 \$
Ville de Drummondville	Entente intermunicipale loisirs 2023	9 908,55 \$
Vincent Annick	Frais déplacement dépôts (juin et juillet)	177,30 \$

**23-08-137 Autorisation inscription colloque de zone de l'ADMQ**

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'AUTORISESR l'inscription au colloque de zone de l'ADMQ pour la directrice générale. Le coût est de 143,72 \$. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

- 23-08-138**     **Autorisation paiement service comptable – Audit 2022**  
Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D’AUTORISER le paiement du service comptable pour l’audit 2022 au  
montant de 13 946,47 \$ taxes incluses. Cette dépense sera assumée par  
le fond général et le surplus municipal en cas de dépassement du poste  
budgétaire.

ADOPTÉE

- 23-08-139**     **Renouvellement annuel d’assurance municipale**  
Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D’AUTORISER le renouvellement des assurances municipales et  
D’AUTORISER madame Annick Vincent, directrice générale et  
greffière-trésorière à signer les documents.

ADOPTÉE

- 23-08-140**     **Mandat Procureur – Mise en demeure Groupe RDL Victoriaville**  
Il est proposé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER Maître Yves Chaîné, procureur de la municipalité  
pour mettre en demeure le Groupe RDL de Victoriaville pour le  
remboursement des montants relié à l’erreur professionnelle du calcul  
des montants finaux de quittance pour le remboursement du montant de  
prêt relié aux installations septiques de 2 propriétaires.

ADOPTÉE

- 23-08-141**     **Demande au MTO – Réduction de vitesse et élargissement de l’accotement de la route 143**

ATTENDU que le conseil désire rendre plus sécuritaire l’intersection de la rue Principale et de la route 143, en raison des voitures roulant à très grande vitesse;

ATTENDU qu’en 2021 et en 2022, deux accidents avec blessés se sont produits à l’intersection de la rue Principale et de la route 143;

ATTENDU qu’un troisième accident avec blessé s’est produit en juillet 2023;

ATTENDU que les jeunes doivent traverser cette intersection afin d’accéder aux installations de loisirs de la Municipalité;

ATTENDU que la piste cyclable traverse la Route 143 pour se diriger vers le rang du Bord-de-l’Eau;

ATTENDU que le conseil désire une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU que le conseil aimerait un élargissement de l’accotement entre la rue Principale et des Roselins, sur la route 143 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
QUE le conseil demande au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l’électrification des transports du Québec d’évaluer la

possibilité de rendre l'intersection de la route 143 plus sécuritaire à la population par l'ajout d'un passage piétonnier et par une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire.  
DE TRANSMETTRE la présente résolution à Martin Champoux, député de Drummond, à monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour ainsi qu'à la Sureté du Québec de Drummondville.

ADOPTÉE

**23-08-142**    **Mandat Tétra Tech Inc. Réalisation de la surveillance des travaux – Rang Parenteau**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER la firme Tétra Tech Inc. pour la surveillance et la gestion des travaux pour les travaux du rang Parenteau au coût et condition de l'offre de service reçue en date du 20 juillet 2023 soit un montant de 24 950 \$ plus taxes. Cette dépense sera assumée par le TECQ.

ADOPTÉE

**23-08-143**    **Mandat surveillance environnementale et contrôle qualitatif des matériaux**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER Laboratoire de la Montérégie pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux du rang Parenteau au coût et condition de l'offre de service reçue en date du 21 juillet 2023 soit un montant de 27 364,05 \$ plus taxes. Cette dépense sera assumée par le TECQ.

ADOPTÉE

**23-08-144**    **Octroi de contrat – Rang Parenteau**

ATTENDU qu'un appel d'offres a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres public (SEAO) pour la réfection du rang Parenteau ;

ATTENDU qu'une (1) seule soumission a été déposée :

**Sintra Inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec)**

ATTENDU la recommandation de la Firme Tetra Tech QI inc. suite à l'analyse de la soumission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'OCTROYER le contrat à *Sintra Inc.* pour la phase 1A- Rang Parenteau (du Ch 0+004 au Ch 0+200) au montant de 382 325,80 \$, sa soumission étant conforme;  
QU'un contrat devra être signé par les deux parties.  
Cette dépense sera assumée par le TECQ et par le surplus municipal en cas de dépassement de coût.

ADOPTÉE

**Moratoire – Permis de construction nécessitant un branchement à l'aqueduc**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire dispose d'un réseau d'aqueduc municipal desservant quelque quatre-vingt-sept (87) unités;

ATTENDU que ce réseau est présentement fragile et présente une certaine vulnérabilité en raison de son système de captage, qui repose sur un seul puits;

ATTENDU que ce puits est doté d'une crépine qui approche sinon dépasse sa durée de vie utile et dont le rendement a d'ailleurs dû être diminué en raison d'un colmatage partiel;

ATTENDU que la Municipalité malgré qu'elle a dû réduire le débit de ce puits, est parvenu à maintenir, globalement, le service grâce à l'usage de réservoirs permettant d'emmagasiner l'eau potable;

ATTENDU que pour réduire cette vulnérabilité, la Municipalité a entrepris un processus devant permettre, à terme, d'ajouter un puits additionnel à celui, vieillissant, qui supporte actuellement le service;

ATTENDU que la Municipalité s'est adjoint les services d'un hydrogéologue et s'appête à lancer un appel d'offres pour les travaux de forage;

ATTENDU qu'après ces travaux de forage, la Municipalité devra encore se procurer une autorisation du Ministère de l'Environnement pour permettre de raccorder ce nouveau puits aux installations existantes;

ATTENDU que la Municipalité escompte un délai approximatif de neuf (9) mois, voire davantage, pour compléter chacune des étapes;

ATTENDU que dans l'intervalle, le puits existant est sollicité à pleine capacité, au point où tous branchements additionnels à l'aqueduc municipal pourraient affecter négativement le service aux propriétés déjà desservies;

ATTENDU que la Municipalité ne doit pas permettre un branchement à un service public qui n'est pas en mesure de le supporter;

ATTENDU qu'il convient, dans ces circonstances, d'instaurer un moratoire temporaire sur les nouveaux branchements au réseau public d'aqueduc de Saint-Pie-de-Guire, et ce, jusqu'à ce que le nouvel ouvrage de captage puisse entrer en fonction;

ATTENDU que la construction du nouveau puits d'appoint a été complétée et qu'actuellement la municipalité est actuellement en attente de la réception du rapport de l'hydrogéologue afin de démarrer la démarche de demande d'un certificat d'autorisation (CA) auprès du MELCCFP ;

ATTENDU que les démarches étant en cours de processus auprès du MELCCFP, il y a lieu de renouveler le moratoire temporaire sur les nouveaux branchements au réseau public d'aqueduc de Saint-Pie-de-Guire, et ce, jusqu'à ce que le nouvel ouvrage de captage puisse entrer en fonction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont

Et résolu unanimement par ce Conseil

QUE le conseil municipal décrète un moratoire sur tout nouveau branchement au réseau public d'aqueduc, et ce, pour une durée de neuf (9) mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution;

QUE la suspension soit effective dès l'adoption de la présente

résolution et le demeure pour les prochains neuf (9) mois, pour être alors révisée en fonction de l'état d'avancement du projet visant à adjoindre un second puits au puits actuel;

QUE toute demande de permis de construction, dans cette période, puisse être néanmoins traitée, mais comme si l'immeuble n'était pas desservi par le réseau municipal d'aqueduc de sorte que, le cas échéant, de telles constructions soient autorisées dans la mesure où un puits d'alimentation autonome en eau potable est prévu et puisse être mis en fonction sans le concours du réseau public municipal.

ADOPTÉE

23-08-146

**Mandat – Décontamination amiante – Station de pompage**

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER GSR Construction décontamination pour effectuer les travaux de décontamination des 2 sections de tuyaux de génératrice au coût et condition de l'offre de service reçue en date du 3 juillet 2023 soit un montant de 6 325 \$ plus taxes, et d'autoriser la directrice générale à signer les documents.

ADOPTÉE

23-08-147

**Mandat – Vérification et calibration débitmètre**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER Les compteurs Lecompte pour effectuer la vérification et la calibration des débitmètres au montant de 936 \$ plus taxes, tel que la soumission reçue en date du 19 juillet 2023.

ADOPTÉE

23-08-148

**Petite caisse – Course de boîtes à savon**

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'AUTORISER une petite caisse d'un montant de 200 \$ pour la journée d'activité de course de boîte à savon.

ADOPTÉE

23-08-149

**Paiement – Réservation jeux gonflables**

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'AUTORISER le paiement du dépôt pour la réservation des jeux gonflables.

ADOPTÉE

23-08-150

**SIUCQ – Premiers répondants – Course de boîtes à savon**

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MANDATER les premiers répondants de la S.I.U.C.Q. pour la journée d'activité de course de boîte à savon, au coût de 300 \$.

ADOPTÉE

**Résolution - Entente intermunicipale ressource en loisirs (Saint-Bonaventure- Saint-Majorique- Saint-Pie-de-Guire)**

REPORTÉ

**23-08-151**     **Mandat isolation tuyau conditionnel à son bon état**

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE FAIRE ISOLER les tuyaux de génératrice de la station de pompage,  
suite à la décontamination à l'amiante, conditionnellement au bon état  
des tuyaux, par *Isolation 2 Rives Inc.* au coût de 4 375 \$ plus taxes. La  
municipalité se réserve le droit de retirer le mandat si l'inspection de  
l'état des tuyaux ne peut être fait par l'entreprise.

ADOPTÉE

**23-08-152**     **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller François Tessier  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 19h50.

\_\_\_\_\_  
Benoît Yergeau, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-08-136, 23-08-137, 23-08-138, 23-08-140, 23-08-142, 23-08-143, 23-08-144, 23-08-146, 23-08-147, 23-08-148, 23-08-149, 23-08-151.

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, à l'exception de la résolution 25-08-15, qui sera de nouveau soumise à la considération du conseil municipal à la prochaine séance du conseil.

\_\_\_\_\_  
Benoît Yergeau, maire